

2025/27

# MAIRIE DE SARGÉ SUR BRAYE

Département de Loir et Cher – Arrondissement de  
Vendôme – Canton du Perche

Extrait du registre des arrêtés  
Arrêté N°0020/2025

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le

ID : 041-214102352-20250425-2025020-AR

S<sup>2</sup>LOW

## Objet : Stationnement et circulation interdit

Le Maire de la Commune de Sargé sur Braye,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-1,  
Considérant que le Perch'Athlon est prévu le samedi 05 Juillet 2025, à partir de 12 h 00 « rue du Pavillon » à Sargé sur Braye / du centre de vacances Far West à l'église Saint Cyr,  
Considérant que la circulation sera amenée à être perturbée,  
Afin d'éviter des accidents aux passants,

## ARRÊTE

**Article 1** : En raison du Perch'Athlon, le samedi 05 juillet 2025 à partir de 12 h 00, la circulation sera interdite rue du Pavillon du centre de vacances Far West à l'église Saint Cyr jusqu'à 19 h 00.

**Article 2** : Le stationnement sera interdit dans cette partie de la rue du Pavillon.

**Article 5** : Ampliation du présent arrêté sera transmis aux riverains et à Monsieur le chef de la Brigade de Gendarmerie de Mondoubleau.

Sargé sur Braye, le 17 avril 2025

Le Maire,

Martine ROUSSEAU



Certifié exécutoire compte tenu  
de la réception en Préfecture

le 25.10.4.12025

Et de la publication, le 28.10.4.12025

Le Maire,

Martine ROUSSEAU

